



RICORDEAU S'EN VA, BON DEBARRAS !!!

Nommé en 2007 par Sarko, il laisse un bilan catastrophique dans la branche Recouvrement.

1^{er} dégat :

La mise en place de l'ISU en 2008 (Interlocuteur social unique entre URSSAF et RSI).

On regroupe deux institutions ne parlant pas la même langue, les usagers et le personnel des urssaf constatent de gros dysfonctionnements. Après de nombreuses interpellations de la CGT lors des INC, Ricordeau nous sert son discours rassurant. Constat : en 2012, la cour des comptes sort un rapport et constate la catastrophe sociale du régime.

2^{ème} dégat :

Il a fallu que Ricordeau prenne en charge la direction de l'ACOSS, pour qu'en 2008, il soit autorisé à emprunter auprès du secteur privé. C'est une première ! La Sécurité sociale paye des intérêts aux banques privées. Voilà où va notre argent !

3^{ème} dégat :

Mise en place de l'auto entrepreneur en 2009.

Aucune information sur ce régime pendant 3 ans. Le personnel des Urssaf a dû combler les manques et la politique menée de l'Acoss sur ce régime a été inefficace. En 2013, enfin, des formations ont pu commencer à être dispensées au personnel ; mieux vaut trop tard que trop tôt ! Mais comme toujours Ricordeau nous tient un discours lénifiant.

4^{ème} dégat :

Recours amiable en 2011

Un nouvel objectif, recouvrer les créances à moins de 100 jours. Certaines Urssaf font appel à des huissiers pour effectuer le recouvrement. Bilan : coût engendré : 400 000 € par an et les créances ont augmenté, elles s'élèvent à 11 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

5^{ème} dégat :

Protocole des inspecteurs de 2009.

Un pseudo déroulement de carrière pour les inspecteurs, avec en compensation des tâches supplémentaires, exemple : un objectif du nombre de rapport à rendre très contraignant, ainsi que des déplacements de plus en plus long étendus dans toute la France.

6ème dégat :

La régionalisation en 2012 «demandée par l'ACOSS Ministère».

Projet entièrement ficelé par l'Acoss, 3 Urssaf pilotes se régionalisent au 1^{er} janvier 2012. Sans en tirer les conséquences, 12 autres Urssaf se régionalisent au 1^{er} janvier 2013. Les 7 dernières ce sera au 1^{er} janvier 2014. C'est une refonte totale de l'organisation du Recouvrement. Elle se fait au pas de charge, sans aucun constat, sans analyse, sans aucun dialogue social. La volonté de réduire à néant le peu d'avantages des salariés ainsi que de réduire les instances représentatives du personnel sont clairement affichés. Mais Ricordeau ne prend pas la mesure du désordre occasionné par cette régionalisation.

7ème dégat :

Emplois de 2007 à nos jours.

Ce sont plus de 1200 emplois qui ont été supprimés, des sociétés privées prennent la place du personnel. Elles commencent à goûter à l'argent de la Sécurité sociale ; notre argent à tous !
Constat : l'ACOSS verse environ 3 millions d'euros par an à ces charognards.

8ème dégat :

Et pas des moindres : 2011-2012.

On compte malheureusement deux tentatives de suicides. Nos deux collègues ainsi que les élus ont alerté à maintes reprises la direction concernée. Constat : le directeur de cette urssaf a été remercié, mais les cicatrices laissées sont indélébiles.

Au-delà des 1200 emplois supprimés à fin 2013, aucun dialogue social n'a pu véritablement être engagé. Dans le rapport du BSI (Baromètre social institutionnel), l'indice de la branche Recouvrement est le plus faible. Les ¾ des salariés se sentent stressés au travail.

Tous les indicateurs de la branche sont préoccupants, confirmés par l'expertise nationale sur les risques psychosociaux, c'est tout le recouvrement des finances de la Sécurité sociale qui est touché.

Espérons que son remplaçant et non son successeur saura prendre en compte le mal-être des salariés, leurs interrogations et qu'enfin le dialogue **social** soit une priorité dans la Sécurité sociale.

Nous tenterons de rencontrer le nouveau directeur dès que possible, afin de faire un état des lieux de l'institution et du personnel qui y travaille.

Montreuil, le 22 mars 2013.